REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORÊTS

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

16 Mars 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Loi N°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), qui constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires.

Le contenu du ROB tel que défini par le CGCT :

Les orientations budgétaires

Les engagements pluriannuels

La structure et la gestion de la dette

L'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité

La structure de notre rapport :

- La loi de finances initiale de 2023
- Le contexte de la CCPB en 2022 et l'analyse financière
- Le cadre des orientations 2023
- Les orientations financières 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Fragilisation du contexte national et international

L'année 2022 a été marquée par un choc géopolitique majeur (guerre en Ukraine) et une crise énergétique dont l'impact peut être rapproché au premier choc pétrolier datant du début des années 1970. Il en résulte une envolée de l'inflation, une augmentation significative du coût des énergies, conduisant à un resserrement de la politique monétaire (hausse des taux d'intérêt).

La croissance du PIB de la France atteindrait 0,1% au quatrième trimestre 2022 (Banque de France). Elle subit l'effet pénalisant des grèves de l'automne dans les raffineries et la maintenance des centrales nucléaires, avec toutefois une *légère hausse en décembre*, selon l'institution. Le PIB devrait ensuite devenir *quasi stable* à partir du mois de janvier 2023.

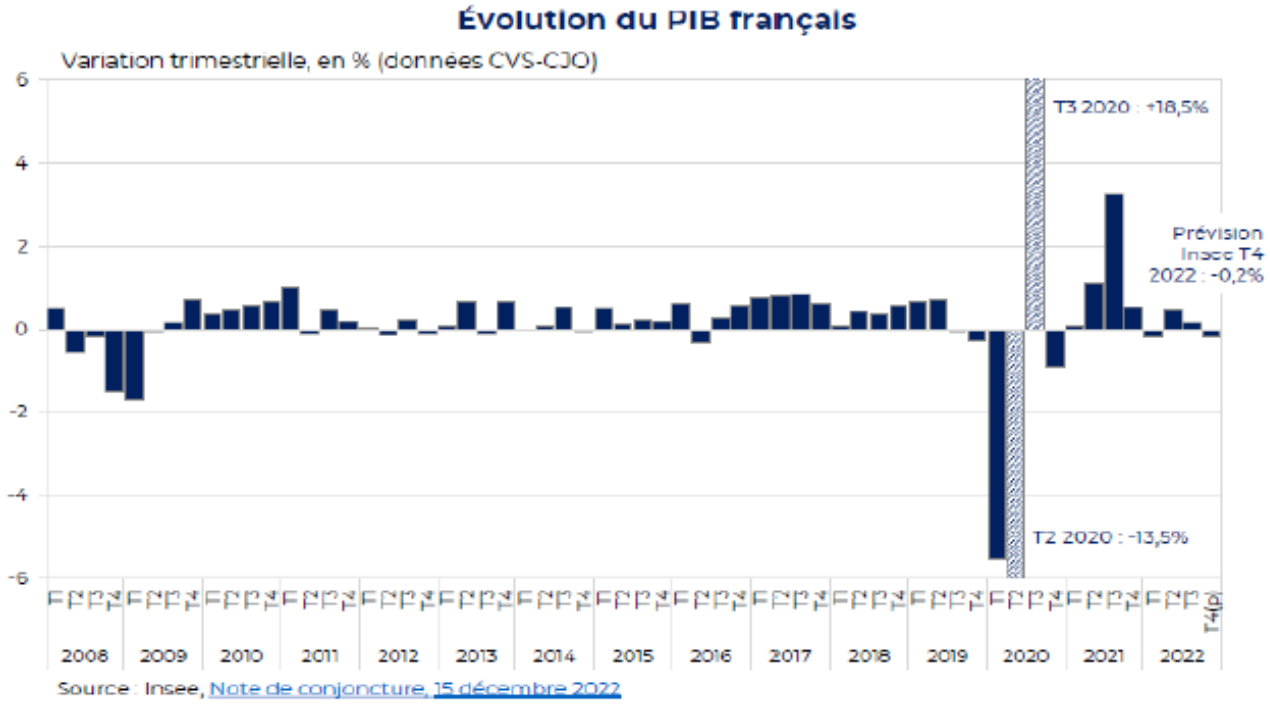

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Situation des administrations publiques

Le déficit de l'Etat s'accentue en 2023 et devrait atteindre 165 Mds € (selon la version finale de la loi de finances). Le déficit public qui regroupe en plus les comptes de la sécurité sociale et des collectivités locales serait de l'ordre de 5 %. A la fin du troisième trimestre 2022 la dette publique s'établit à 2 956 Mds € représentant 113% de la richesse créée, soit plus d'une année de Produit Intérieur Brut (PIB).

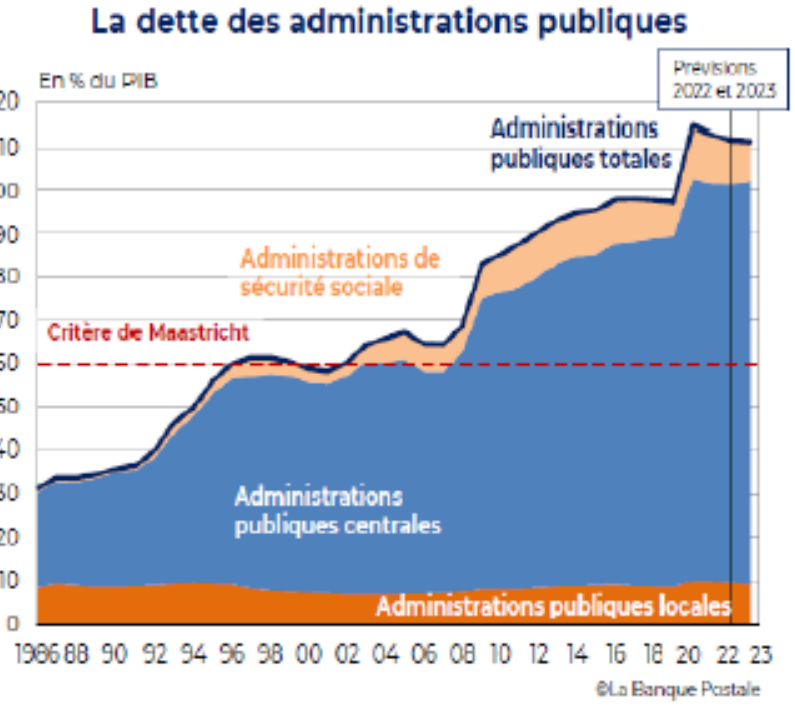

Source : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2020 puis RESF annexé au PLF 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LA LOI DE FINANCES INITIALE DE 2023

Les mesures concernant les collectivités locales

Le projet de loi de finances (PLF) 2023 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités, hormis la confirmation de la suppression de la CVAE sur 2023 et 2024.

- **Augmentation de 320 M€ de la DGF**, qui sera portée à 26,931 Mds d'euros (art.109)
- **Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** en deux temps : avant sa suppression totale à compter de l'exercice 2024. La fraction de TVA versée aux communes et leurs groupements sera divisée en deux parts : la première sera figée et correspondra à la moyenne de leurs recettes de CVAE entre 2020 et 2023 tandis que la seconde, liée à la dynamique de la TVA nationale si elle est positive, sera affectée à un « Fonds national d'attractivité économique des territoires ». Les modalités de répartition de ce fonds seront fixées par décret.
- **Dotation de soutien aux collectivités territoriales confrontées à une situation de forte inflation de leurs dépenses d'énergie (art.113) :** Cette aide mise en place par la loi de finances rectificative pour 2022 est élargie en 2023 aux collectivités territoriales dans leur ensemble, afin de les aider à faire face à l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie.
- **Création d'un fonds vert** (accompagnement de la transition écologique)
- **Report de deux ans de l'intégration des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022, et des dispositions relatives à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation** (art.103 et 106)

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LE CONTEXTE DE LA CCPB

L'année 2022 a été marquée par

- La mise en place du Service Unique de la Rénovation Énergétique (SURE) en mars 2022
- La labellisation et l'inauguration, le 14 décembre 2022 , d'une Maison France Service multi-sites
- La stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial et le programme d'actions 2022 - 2028 ont été arrêtés : en 2023, le projet est transmis pour avis aux services de la Région Ile-de-France et de l'Etat et soumis à évaluation environnementale, avant approbation définitive
- La réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité du tracé du RER Vélo entre Tournan-en-Brie et Paris-Châtelet : sont concernées 4 communes du territoire
- Le lancement de la 2e phase de réalisation du schéma cyclable intercommunal avec le prolongement de la liaison cyclable du pont de la Verrerie sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière à Roissy-en-Brie inscrit dans le Plan Vélo Régional
- La fin des travaux de mise aux normes (travaux de voirie, de signalisation, de végétalisation) des 8 zones d'activité économique
- Le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un demi-échangeur sur la N4 à Gretz-Armainvilliers : début des travaux en 2024
- L'ouverture, le 1er octobre 2022, du complexe de gymnastique intercommunal des Portes briardes - Emilie Le Pennec situé à Lésigny : près de 1500 pratiquants associatifs et scolaires ont fréquenté l'équipement sur le dernier trimestre 2022
- La reprise en pleine exploitation du dojo intercommunal situé à Ozoir-la-Ferrière et l'accueil du premier événement organisé par la Fédération française de judo : les certifications nationales de qualification professionnelle.
- La finalisation des études AVP du centre aquatique intercommunal situé à Tournan-en-Brie avec la proposition d'un projet architectural familial, qualitatif, innovant et exemplaire quant aux performances techniques et énergétiques : la phase PRO est lancée en février 2023
- L'engagement de la CCPB dans la réalisation d'une étude de diagnostic territorial de santé et l'élaboration d'un contrat local de santé
- La création du 1er magazine intercommunal des Portes briardes : 22 000 exemplaires
- La signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et organisation du 1er COPIL en mars 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LE CONTEXTE DE LA CCPB

Analyse financière - CA 2022 provisoire*

- Le niveau des dépenses de fonctionnement s'est globalement maintenu (0,94% par rapport à 2021), alors que l'année a été marquée par de nouvelles dépenses liées à l'ouverture d'équipements structurants (Dojo, complexe de gymnastique, liaisons douces)
- Les recettes de fonctionnement ont progressé de 15,11 % sous l'effet de l'augmentation du chapitre 073 « Impôts et taxes » (+14,40 % en 2022). L'évolution des impôts et taxes est majoritairement liée à la hausse des taux votée en 2022
- Conséquence de l'évolution plus soutenue des recettes par rapport aux dépenses, la CAF progresse de 2,96 M€ pour atteindre 5 M€ en 2022. Le compte administratif provisoire 2022 présente un niveau d'autofinancement satisfaisant, avec un taux de CAF brute de 21 %
- La capacité de désendettement s'élève à 1,6 années, et aucun recours à l'emprunt n'a été nécessaire en 2022
- L'année 2022 est également marquée par le report de certaines dépenses d'investissements structurants. Ces retards sont liés à la conjoncture concernant la mise en place de la maitrise d'œuvre pour les liaisons douces, les aires d'accueil des gens du voyage, les zones d'activités et le bassin nautique

* Au 8 mars 2023, la CCPB est toujours en attente du retour de la TP validant le CA définitif

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LE CONTEXTE DE LA CCPB

Soldes significatifs de la gestion financière

La situation financière de la CCPB présente un taux d'endettement contenu (capacité de désendettement de 1,6 années), du fait de la progression de la capacité d'autofinancement de la collectivité (+140,5 % entre 2021 et 2022, soit 2,96 M€), et de l'absence de recours à l'emprunt en 2022.

		2021	2022	Evolution en %
1	Dépenses de fonctionnement (1)	18 658 106	18 832 634	0,94%
2	Recettes de fonctionnement (2)	20 767 246	23 904 667	15,11%
3	**Capacité d'autofinancement brute (2-1)**	**2 109 140**	**5 072 033**	**140,48%**
4	Encours de dette au 31 décembre	8 539 475	8 001 583	-6,30%
5	Capacité de désendettement (4/3)	4,05	1,58	-61,04%
6	Taux de CAF brute	10,16%	21,22%	108,92%

Capacité de désendettement = encours de dette / capacité d'autofinancement
La capacité de désendettement sous les 5 ans témoigne d'un très bon niveau de solvabilité
Taux de CAF = capacité d'autofinancement / recettes de fonctionnement

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LE CONTEXTE DE LA CCPB

Résultats du compte administratif 2022 provisoire

- Le compte administratif 2022 dégage un **résultat excédentaire global de clôture de 11,54 M€**.

	Résultat de clôture 2021	Exécution 2022 dépenses	Exécution 2022 recettes	Résultat de l'exercice 2022
Investissement	4 693 853	4 415 659	1 229 399	1 507 592
Fonctionnement	4 967 095	18 832 634	23 904 667	10 039 128
TOTAL	9 660 947	23 248 293	25 134 066	11 546 720

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LE CONTEXTE DE LA CCPB

Les recettes de fiscalité

- Les produits fiscaux directs ont augmenté de 22,4% en 2022 (soit 1,5 M€), du fait du dynamisme des bases d'une part, et de la hausse des taux telle que votée au printemps 2022.
- Pour rappel, cette hausse s'inscrit dans la politique de financement du programme d'investissement telle qu'actée par les élus en 2021 et 2022.

Produits fiscaux

		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en %
Cotisation foncière des entreprises	Bases	18 407 270	19 189 460	4,25%
	Taux	25,57%	26,86%	
	Produit	4 706 739	5 154 289	9,51%
Taxe sur le foncier bâti	Bases	64 267 647	66 748 149	3,86%
	Taux	3,23%	4,70%	
	Produit	2 075 845	3 137 163	51,13%
Taxe sur le foncier non-bâti	Bases	469 492	447 710	-4,64%
	Taux	8,27%	13,23%	
	Produit	38 827	59 232	52,55%
	Produits totaux	6 821 411	8 350 684	22,42%

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LE CONTEXTE DE LA CCPB

Les recettes de fiscalité

- Au global, les recettes de fiscalité ont progressé de 14,4% (soit 2,4 M€), majoritairement du fait de la hausse des contributions directes et de la CVAE (effet rebond après les baisses importantes dues au COVID).
- A noter également l'instauration de la taxe GEMAPI en 2022.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en %
Contributions directes	7 251 790,00	8 766 509,00	20,89%
Fraction de TVA	878 875,00	965 134,00	9,81%
CVAE	1 823 909,00	2 269 754,00	24,44%
TASCOM	279 417,00	287 831,00	3,01%
IFER	184 045,00	193 537,00	5,16%
TEOM	6 552 802,00	6 703 493,00	2,30%
Droits de place	1 232,00	528,00	-57,14%
GEMAPI		229 348,00	-
TOTAL	**16 972 070,00**	**19 416 134,00**	**14,40%**

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

LE CONTEXTE DE LA CCPB

Les emprunts bancaires

- L'encours de dette la CCPB comprend 4 emprunts, qui ont été souscrits à taux fixe.

Prêteur	Date de mobilisation	Capital initial	Durée	Taux fixe	Annuité	Capital restant au 31 décembre 2022
Caisse d'épargne	24/10/2011	600 000,00	15 ans	3,80 %	47 030,00	160 000,00
Caisse d'épargne	01/01/2017	2 000 000,00	15 ans	0,81 %	143 998,32	1 233 333,41
Caisse d'épargne	01/03/2020	2 460 000,00	20 ans	0,51 %	134 056,16	2 091 000,00
Crédit Agricole	10/10/2021	4 755 000,00	20 ans	0,68 %	270 092,98	4 517 250,00
TOTAL		**9 815 000,00**			**595 177,46**	**8 001 583,41**

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

CADRE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

- Il est précisé que le budget primitif 2023 est construit en collaboration avec les services, au regard des besoins attendus de chaque antenne, dans un contexte de mise en route de nouveaux équipements et de montée en puissance des ressources humaines.
- Il est rappelé que les orientations 2023 visent à garantir une politique budgétaire stable au service du projet de territoire 2021-2026 et de son PPI.
- Il est précisé par ailleurs que le contexte national et international donnent un caractère incertain à l'élaboration budgétaire, du fait notamment d'un niveau d'inflation 2023 difficile à prévoir.
- Concernant les dépenses de fonctionnement, l'objectif poursuivi étant de financer dans de bonnes conditions de gestion le PPI en cours, la préparation budgétaire s'est faite avec un objectif d'optimisation de l'ensemble des dépenses même si certaines d'entre elles présentent un caractère incompressible ou une évolution indispensable.

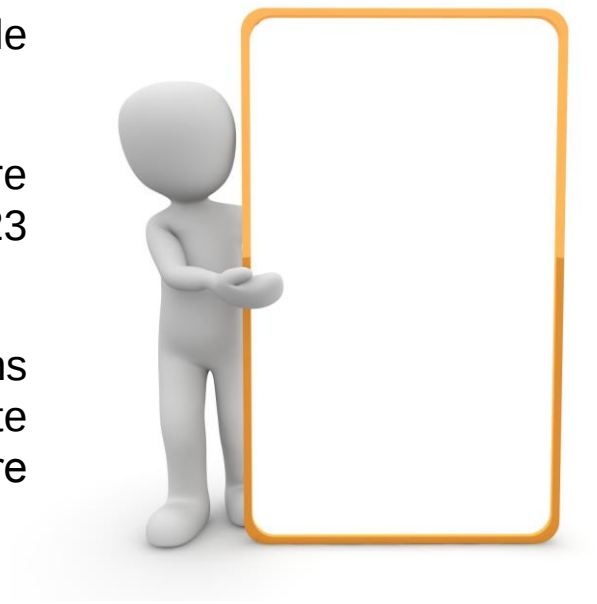

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

CADRE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Rappel de la trajectoire fiscale préalablement actée

- Scénario acté par les élus dans le cadre de la prospective réalisée en 2022, afin de soutenir le PPI et ce, dans un contexte antérieur à la situation économique actuelle (hausse du coût de l'électricité et du gaz, inflation, hausse du prix des matières premières…)
- Cette trajectoire a été réinterrogée aujourd'hui dans le cadre de l'élaboration du budget 2023, dont les premières conclusions sont développées en page 17.

1ère augmentation *des taux de TFB (à 3,23%) et TFNB (à 8,27%)*
Mars 2021

2ème augmentation *des taux de TFB (à 4,7%) et TFNB (à 12,03%) et création de la taxe GEMAPI*
Mars 2022

Mars 2022
1ère hausse *de la CFE (à 26,86%)*

Mars 2023
3ème augmentation *des taux de TFB (6,50%) et* ***2ème hausse de la CFE*** *(à 28,87%)*

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

CADRE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Les dotations et transferts de l'État

La Loi de finances pour 2023 prévoit une enveloppe d'abondement supplémentaire de la dotation d'intercommunalité par l'Etat, au même titre que les années précédentes depuis sa réforme en 2019. La CCPB devrait à nouveau voir sa dotation diminuer de 5%, le niveau de dotation spontanée n'étant pour le moment pas atteint (système de garantie).

Concernant les autres transferts de l'Etat, les EPCI devraient profiter du dynamisme des compensations liées à la suppression de 50% des bases fiscales industrielles telle qu'appliquée en 2021. Cette revalorisation est attendue à hauteur de 7,1%.

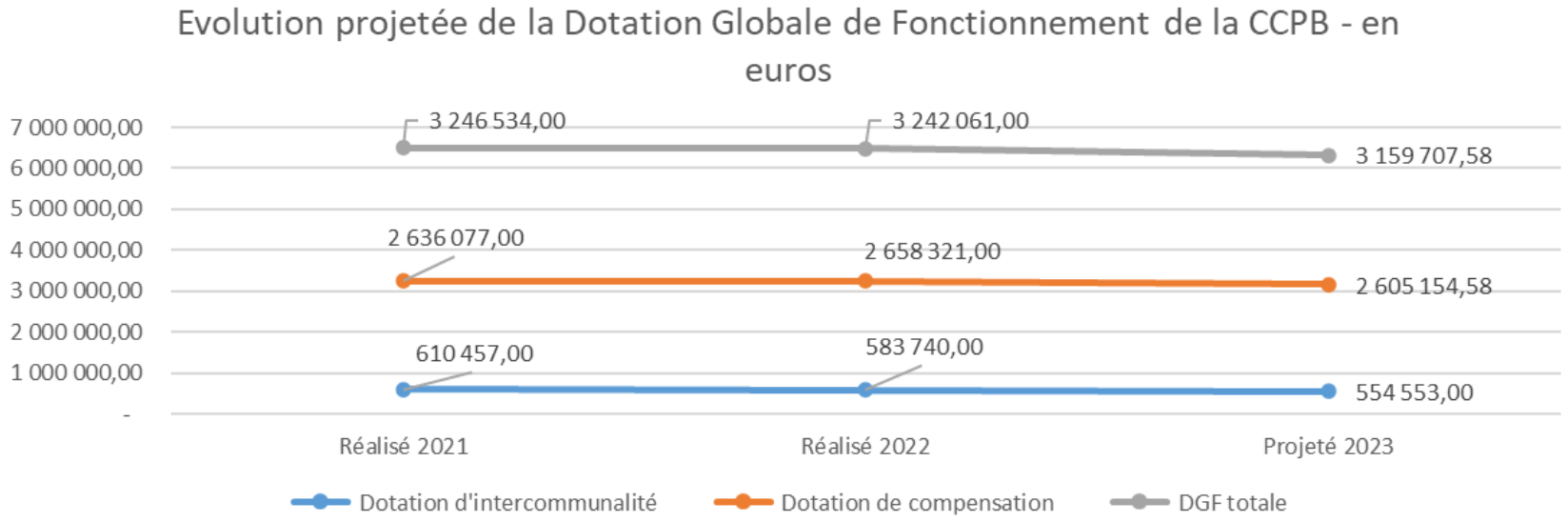

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

CADRE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Un Programme d'investissement ambitieux : 22 380 308,09 €

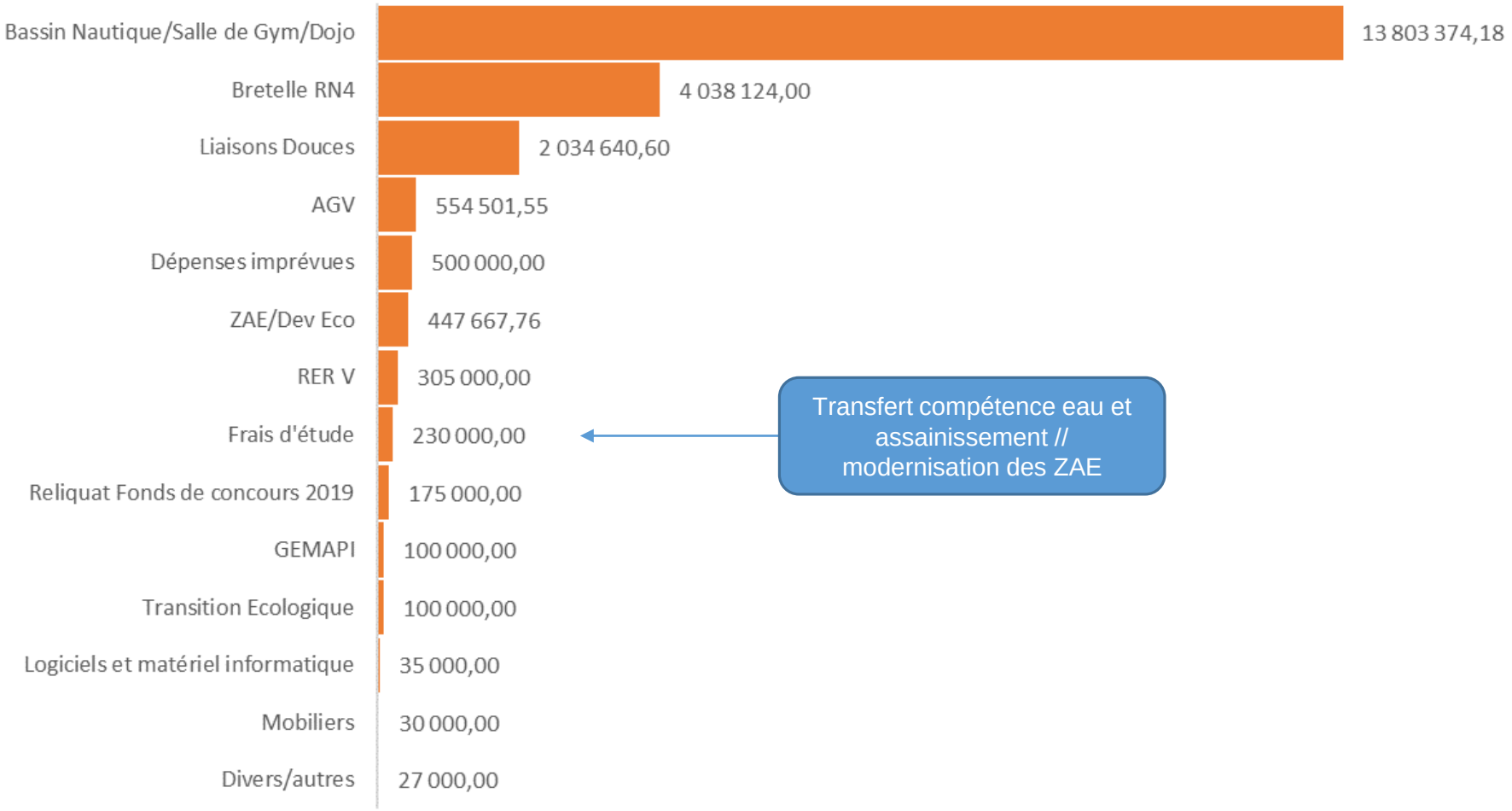

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Les recettes de fiscalité - calendrier des décisions proposé

- Au regard des résultats projetés en 2022 et en 2023, il est proposé de **ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2023**, contrairement à la trajectoire fiscale actée en 2021 et 2022. En effet, les équilibres estimés en 2023 et pour les exercices suivants s'annoncent meilleurs qu'anticipés au début de l'année 2022, du fait notamment d'une forte revalorisation des bases attendues cette année (+7,1%), et du report d'une partie des investissements. Cette décision n'entache pas la capacité de la CCPB a finalement revoir ses taux à la hausse dès 2024 si la situation financière apparait dégradée.

1re augmentation

des taux de TFB ET TFNB

Aucune augmentation des taux de TFB, TFNB ou CFE

Mars 2021 → Mars 2022 → Mars 2023 → Mars 2024

2e augmentation

des taux de TFB et TFNB et création de la taxe GEMAPI

1re hausse de la CFE

Clause de revoyure selon évolution de la situation financière

En 2023, le projet de BP inclut un produit de 206 k€ au titre de la taxe GEMAPI, soit environ 4,4 € par habitant délibération BP avril 2023 pour couvrir les dépenses 2023 du SyAGE. Si la CCPB ne souhaite pas prélever cette taxe en 2023 pour maintenir une année blanche fiscale, il sera nécessaire d'augmenter d'autant l'emprunt d'équilibre. (Rappel la CCPB a délibéré en 2021 mais pas en 2022)

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

SOLDES PROJETÉS EN 2023

Les équilibres anticipés projettent un taux de CAF entre 8 et 10 % pour 2023, taux considéré alors comme satisfaisant. La capacité de désendettement se maintient en dessous des 5 ans, malgré le recours à un emprunt d'équilibre projeté en 2023 (1,29 M€).

		2022	BP2023	Evolution en %
1	Dépenses de fonctionnement (1)	18 832 634	21 914 506	16,36%
2	Recettes de fonctionnement (2)	23 904 667	24 205 816	1,26%
3	**Capacité d'autofinancement brute (2-1)**	**5 072 033**	**2 291 310**	**-54,82%**
4	Encours de dette au 31 décembre	8 001 583	8 754 529	9,41%
5	Capacité de désendettement (4/3)	1,58	3,82	142,19%
6	Taux de CAF brute	21,22%	9,47%	-55,39%

Capacité de désendettement = encours de dette / capacité d'autofinancement
La capacité de désendettement sous les 5 ans témoigne d'un très bon niveau de solvabilité
Taux de CAF = capacité d'autofinancement / recettes de fonctionnement

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Évolution des principaux postes des recettes de fonctionnement

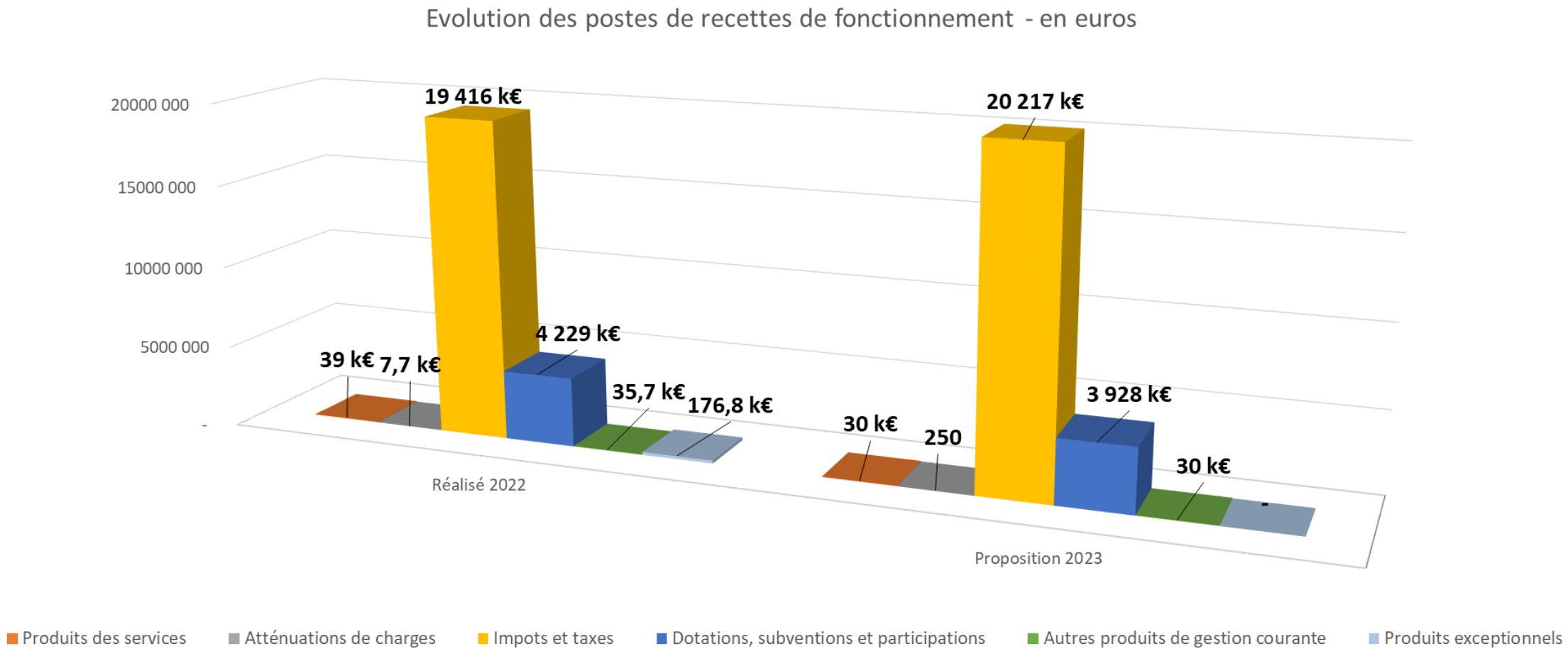

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Évolution des principaux postes des recettes de fonctionnement

Principales évolutions

- Les recettes de fonctionnement sont projetées en 2023 avec une progression de 1,26% (soit + 301k€)
- Revalorisation des bases fiscales (TFB, TFNB, CFE, TEOM)) => +7,1% (soit +800k€)
- Stabilisation/baisse des dotations de l'Etat

	Réalisé 2022	Proposition 2023	Evolution en %
Produits des services	39 078	30 000	-23,23%
Atténuations de charges	7 731	250	-96,77%
Impots et taxes	19 416 134	20 217 174	4,13%
Dotations, subventions et participations	4 229 149	3 928 389	-7,11%
Autres produits de gestion courante	35 682	30 003	-15,92%
Produits exceptionnels	176 893	-	-100,00%
TOTAL	**23 904 667**	**24 205 816**	**1,26%**

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Les recettes de fiscalité

Les hausses de recettes fiscales anticipées sont uniquement le fait de la revalorisation des bases fiscales en 2023 (+7,1%).

Prévision de produits

		Réalisé 2022	Projeté 2023
Cotisation foncière des entreprises	Bases	19 189 460	20 489 430
	Taux	26,86%	26,86%
	Produit	5 154 289	5 503 461
Taxe sur le foncier bâti	Bases	66 748 149	70 939 930
	Taux	4,70%	4,70%
	Produit	3 137 163	3 334 177
Taxe sur le foncier non-bâti	Bases	447 710	528 687
	Taux	13,23%	13,23%
	Produit	59 232	69 945
	Produits totaux	8 350 684	8 907 583

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Évolution des principaux postes des dépenses de fonctionnement

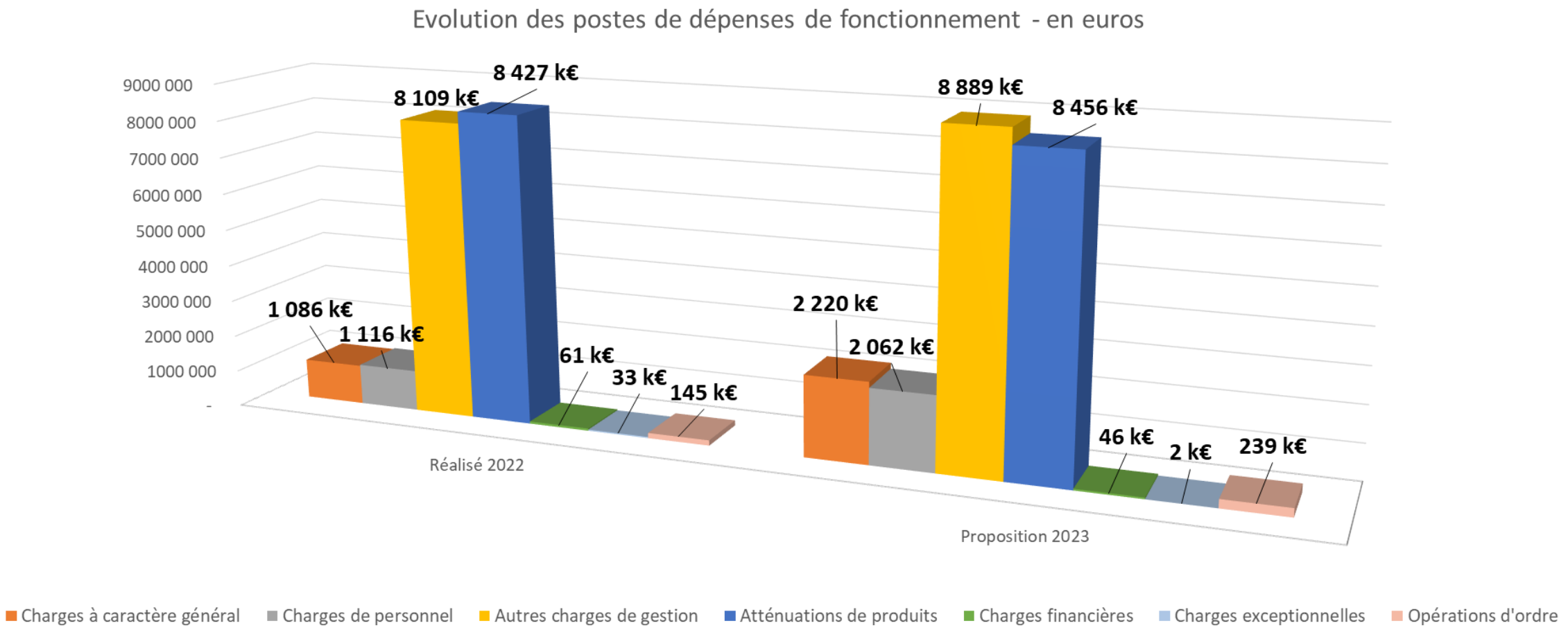

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Évolution des principaux postes des dépenses de fonctionnement

Principales évolutions

- Mise en route sur une année pleine des équipements ouverts en 2022 et nouvelles charges de gestion induites du PPI
- Hausse des prix de l'énergie, des fluides et des contrats de prestation de service
- Nouveaux contrats de prestation de service sur les zones d'activités, les liaisons douces et les équipements sportifs
- Aide juridique extérieure pour palier le manque de personnel sur le service ADS
- Perspectives de recrutement à venir en 2023, dans le prolongement des projections 2022
- Augmentation des charges liées aux évènements (Festival de Jazz et promotion des Jeux Olympiques 2024)
- Hausse de la cotisation SIETOM (proportionnel à la hausse de la TEOM liée à la revalorisation des bases)

	Réalisé 2022	Proposition 2023	Evolution en %
Charges à caractère général	1 086 257	2 220 442	104,41%
Charges de personnel	1 115 775	2 062 580	84,86%
Autres charges de gestion	8 109 116	8 888 554	9,61%
Atténuations de produits	8 427 392	8 455 878	0,34%
Charges financières	61 094	46 031	-24,66%
Charges exceptionnelles	33 000	2 000	-93,94%
Opérations d'ordre	144 699	239 021	65,19%
TOTAL	**18 977 333**	**21 914 506**	**15,48%**

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Les grands postes de fonctionnement (hors charges de personnel)

Gestion des déchets

- Cotisation SIETOM : 7 213 323 € *

7 213 323 €

Gestion des équipements

- Fonctionnement de la salle de gymnastique : 146 137 €
- Fonctionnement du dojo : 149 822 €
- Coût de la DSP pour le centre aquatique : 29 000 €
- Gestion et entretien des pistes cyclables : 91 000 €

415 959 €

Marché de gestion des AGV

- Contrats de prestation de service : 289 726 € (En 2022 : 238 904 €)

289 726 €

Communication

- Magazine intercommunal et publications : 70 000 €
- PCAET : 11 250 €
- JOP2024 et sport : 64 000 €
- Création du site internet 15 000 €
- Divers : 131 976 €

292 226 €

Urbanisme

- Aide juridique du service d'instruction : 60 000 €
- Contrats de prestation de service : 17 500 €
- Divers : 11 570 €

89 070 €

Atténuations de produits

- Attributions de compensation (versées aux communes) : 7 975 181 €
- FNGIR : 190 957 €
- FPIC : 289 740 €

8 455 878 €

*Neutralisée au budget par la TEOM

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Structure et évolution des effectifs : Quelques données chiffrées

Évolution et répartition de la structure des effectifs au 1er janvier de chaque année

	2020		2021		2022		2023	
	EP	IA	EP	IA	EP	IA	EP	IA
CAT.A	5	4	5	3	5	3	5	0
CAT.B	2	0	3	0	3	0	5	0
CAT.C	4	0	6	0	6	0	10	0
TOTAL	11	4	14	3	14	3	20	0

*EP : effectif permanent

*IA : indemnité accessoire (chargés de mission)

Répartition des effectifs/compétences et missions pour 2023 (100% recrutement)

Direction générale	5,5
Finances et contrôle de gestion	4,5
RH	1
Développement économique	2,5
Environnement/GEMAPI/eau et assainissement	2
Technique	2
Services communs (MFS, ADS)	4
Sport	6
Communication	0,5
Total	**28**

Perspectives d'évolution pour l'année 2023

- Accentuer la déclinaison opérationnelle de la part variable des rémunérations au regard de la manière de servir et de l'engagement professionnel (bilan tous les 6 mois)
- Mise en adéquation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mandat
- Qualité de vie au travail : déploiement du télétravail (deux jours par agent et par semaine) ; accentuation des interventions relatives aux risques psycho-sociaux (sérénité, équilibre vie professionnelle-vie personnelle), de coaching et de bilan de compétences
- Pyramide des âges et répartition par catégorie d'emploi : cf. rapport égalité femmes-hommes 2022

La durée annuelle de travail effectif pour un agent à temps complet correspond à 1 607 heures. La mise en place de l'aménagement du temps de travail basé sur une durée hebdomadaire de 37h50, soit 7h50 par jour et la compensation par l'attribution de 15 jours de RTT présente, depuis le 1er janvier 2017, une réponse appropriée à l'amélioration des conditions de travail du personnel, de la charge de travail, de l'organisation du temps de travail et de l'harmonisation des activités au sein de la collectivité.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Structure des effectifs et évolutions

	2021	2022	2023
Effectif au 31 décembre	**14**	**20**	**28**
Gestion prévisionnelle des effectifs et évolution		**11 recrutements inscrits au BP 2022** **1er semestre :** 4 agents recrutés (1 manager des équipements sportifs, 2 agents d'exploitation, 1 chargé de mission PCAET/CRTE) **Au dernier trimestre :** 5 agents recrutés (1 responsable des opérations techniques, 1 directeur des politiques publiques, 1 agent d'exploitation, 1 chargé de développement économique, 1 juriste) **Création en octobre 2022 d'un nouveau service :** 2 agents (non inscrits au BP 2022) **4 départs** 1 mutation (responsable environnement et ADS), 3 démissions (3 CDD : DGA, 1 chargé de développement économique, 1 chargé de mission PCAET/CRTE)	**8 recrutements inscrits au BP 2023** 1 contrôleur de gestion (nouveau poste), 1 directeur finances (enveloppe financière augmentée, poste pourvu pour le 9 mai 2023), 1 chargé de secrétariat (nouveau poste), 2 agents d'exploitation, 1 responsable eau et assainissement et GEMAPI (nouveau poste), 1 gestionnaire finances (nouveau poste) **Création d'un poste d'ingénieur :** remplacement suite fin de mise à disposition de la commune d'Ozoir-la-Ferrière (poste pourvu le 1er février 2023)
Indemnités accessoires (agents des communes exerçant des missions à la communauté) : effectif	4	3	0

PROSPECTIVE RESSOURCES HUMAINES À 2026

Ressources humaines/plan de mandat 2020-2026

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
099_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

Gestionnaire RH
Départ le 13 mars 2023
Remplacement

Gestionnaire budgétaire et comptable
Emploi pourvu en mai 2023
Tit.

Gestionnaire RH (70%)/ Finances (30%)
Tit.

Contrôleur de gestion
Emploi non pourvu

Gestionnaire budgétaire et comptable
Emploi non pourvu

Gestionnaire RH (50%)
Tit.

Directrice finances et prospective
Emploi pourvu le 9 mai 2023
Tit.

Agent en CLM
(sans poste)
Tit.

Directeur des politiques publiques et des contractualisations
Emploi pourvu le 1er setp. 2022

France service/Etat/ communes Animation convention territoriale globale
Politique sociale des AGV et du terrain familial
Pilotage et organisation du festival de Jazz
Pilotage du contrat local de santé /SMEP
Suivi des contractualisations
Tit.

Animateur France Services
Emploi créé en oct. 2022
CDD

Animatrice France Services
Emploi créé en oct. 2022
CDD

Directrice générale
CDI

Directrice déléguée
Tit.

Chargée de secrétariat général
Emploi pourvu en mai 2023
Tit.

Responsable du secrétariat général
Tit.

Chargée de communication (50%)
Tit.

Directeur(rice) de l'attractivité et de l'aménagement
Départ le 17 mars 2023
Emploi non pourvu

Mise en œuvre du projet de territoire, de la stratégie de développement économique et de la politique des transports et de déplacements de la CC
Actions en faveur de l'insertion et de l'emploi
Tit.

Chargé(e) de mission développement économique et commerce
Emploi non pourvu

Assistante
(départ en retraite en 2024)
Tit.

Manager des équipements sportifs
Emploi pourvu le 14 mars 2022

Pilotage des partenariats institutionnels, associatifs et sportifs
Gestion administrative, financière et technique des équipements
Chargé de projet DSP bassin nautique
Chargé de projet JOP 2024
CDD

Agent d'exploitation des équipements sportifs
Emploi pourvu le 2 mai 2022
Tit.

Agent d'exploitation des équipements sportifs
Emploi pourvu le 14 mars 2022
CDD

Agent d'exploitation des équipements sportifs
Emploi pourvu le 3 mai 2023
Tit.

Agent d'exploitation des équipements sportifs
Emploi pourvu le 29 aout 2022
CDD

Agent d'exploitation des équipements sportifs
Emploi non pourvu

Responsable des opérations techniques
Emploi pourvu le 17 oct. 2022

Entretien et gestion technique des AGV, du terrain familial, des équipements sportifs et des 8 ZAE (suivi des marchés, opérateurs, entreprises)
Suivi des conventions de gestion avec les communes (ZAE, liaisons douces, bâtiments CC)
Chargé de mission auprès de l'AMO eau et assainissement
CDD

Juriste
Emploi pourvu le 1er sept. 2022
CDD

Ingénieur projets et ouvrages
Emploi pourvu le 1er fév. 2023

MOA sur projet de bassin nautique, de construction de demi-échangeur sur la RN4 à Gretz-Armainvilliers, auprès de la dir. déléguée sur le RER-V, sur le projet de développement des ZAE et de transition écologique
Pilotage des MOE, entreprises...
Rédaction des marchés
CDD

Responsable de projets environnement/GEMAPI/eau et assainissement
Emploi non pourvu

Définition et mise en œuvre de la stratégie globale de nouvelles politiques publiques en matière d'environnement
Commande et pilotage des études stratégiques en eau et assainissement
Suivi de la compétence GEMAPI

Responsable du pôle instruction du droit des sols
Poste non remplacé
Départ le 10 sept. 2022
Tit.

Instructrice du droit des sols
Départ le 31 mars 2023
Emploi non pourvu
Tit.

Chargée de mission PCAET/CRTE
Emploi pourvu le 5 jan. 2023

Pilotage du PCAET et du contrat de relance de transition écologique
Suivi du SIETOM
Suivi du SURE/SAR
Développement d'actions de transition écologique 2023-2026
CDD > Tit.

Instructrice du droit des sols
CDD

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Les effectifs et la masse salariale : Analyse des écarts BP 2022 - CA 2022

Le contenu et la composition des effectifs sont évalués systématiquement en fonction des besoins futurs et des résultats à atteindre fixés par l'autorité territoriale. L'objet de la prospective est de repérer les facteurs de changement qui vont peser sur les évolutions possibles de la fonction RH. Les démarches de prospective sont complémentaires de celles de la GPEC et les nourrissent.

Prospective et réalisé

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Traitement personnel CC	1 255 371,39 €	840 053,14 €	1 684 770 €
Politique RH, primes, transports etc.	68 017,80 €	33 923,56 €	206 820 €
Stagiaire et alternant	10 230,61 €	0 €	50 000 €
Politique sociale et formation	23 231 €	27 475,65 €	69 090 €
Refacturation des conventions de gestion	230 664 €	199 281 €	51 900 €
Indemnités accessoires	15 653 €	15 041,70 €	0 €
Total	**1 603 167,80 €**	**1 115 772,05 €**	**2 062 580 €**

Explication des écarts:

- Prise en compte dans la préparation BP 2022 dès le mois de décembre 2021 de **l'évolution du point d'indice** suite à l'annonce gouvernementale à 10% (application du point d'indice à 3,5% en juillet 2022)
- **Recrutements** directs de la communauté : taux de réalisation inférieur aux besoins identifiés.
- **Politique RH** : complément indemnitaire annuel budgété à 100% des plafonds et attribué en 2022 à 25%
- Augmentation du budget **politique sociale et formation** due à l'évolution de l'enveloppe CNAS de 50% (+3 635 €)
- Inscription d'une mise à disposition d'un agent d'exploitation sur le deuxième équipement sportif dans le cadre **des conventions de gestion** non couverte : - 35 754 €

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Les effectifs et la masse salariale : Analyse des écarts BP 2022 - CA 2022

Prospective et dialogue de gestion

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Traitement personnel CC	1 255 371,39 €	840 053,14 €	1 684 770 €
Politique RH, primes, transports etc.	68 017,80 €	33 923,56 €	206 820 €
Stagiaire et alternant	10 230,61 €	0 €	50 000 €
Politique sociale et formation	23 231 €	27 475,65 €	69 090 €
Refacturation des conventions de gestion	230 664 €	199 281 €	51 900 €
Indemnités accessoires	15 653 €	15 041,70 €	0 €
Total	**1 603 167,80 €**	**1 115 772,05 €**	**2 062 580 €**

Explication des écarts et identification des facteurs clés impactant les conditions de travail, les métiers et les compétences, l'organisation :

- Prise en compte dans la préparation BP 2023 d'une nouvelle **revalorisation du point d'indice** de plus 3,5% au regard de l'inflation annuelle de près de 6% et des conséquences sociales des réformes gouvernementales en 2023, des réformes catégorielles et de la nécessité de rendre plus attractive la fonction publique, notamment celle des postes d'encadrement et par équité envers les fonctionnaires
- **Augmentation en 2022 de l'IFSE** d'agents pour répondre à l'évolution des carrières et à la concurrence entre collectivités mais également à la charge de travail liée aux problèmes de recrutements : + 15 000 €
- **Recrutements** de la communauté : objectif d'un taux de réalisation à 100% pour couvrir les besoins : + 429 398,61 € (non recrutés 2022 + nouveaux recrutements 2023) - Création d'un poste d'ingénieur : 69 610 € (remplacement mise à disposition) ; d'un technicien eau et assainissement/GEMAPI : 55 770 € ; un contrôleur de gestion : 46 000 €…

- **Inscription budgétaire d'un service inexistant** en 2022 (Maison France Services) : + 80 000 €
- **Politique RH** (état prévisionnel des propositions 2023) : **complément indemnitaire annuel** budgété à 100% des plafonds et avec un effectif plus important ; la proposition de loi visant à lever les freins à l'octroi **d'une prime de 13e mois pour les intercommunalités et les syndicats est reportée à 2024** suite au refus du gouvernement de modifier la loi de 1983 à la demande d'équité entre collectivité du Sénat et de l'assemblée nationale. Mise en place des **tickets restaurant** à compter de septembre 2023 (pour 2023 : part intercommunale : 18 500 € , reste à charge pour 28 agents : 18 500 €, le lieu de résidence de 72% des agents est hors CCPB) ; mise en place de la réforme de la **protection sociale-risque santé et risque prévoyance** : 25 000 € ; l'inscription aux concours étant un critère de l'obtention du CIA à la CC : enveloppe **évolution de carrière et réussite aux concours** inscrite pour un montant de 27 000 €
- Stagiaires et alternants : Obligation d'accueillir des stagiaires dans le cadre de la contractualisation (subventions reçues) avec la Région Île-de-France
- Augmentation du budget **politique sociale et formation** due à l'évolution de l'enveloppe formation la portant à 60 530 € (CA 2022 : 18 973 €)
- **Fin des indemnités accessoires** et baisse des refacturations des conventions de gestion liées à la ré-internalisation des services et des moyens généraux pilotés directement par les effectifs de la communauté de communes

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Evolution du chapitre 012 - Charges de personnel

Indicateur d'évolution de la masse salariale (ratio des dépenses nettes de personnel/total des dépenses réelles de fonctionnement)

	2019	2020	2021	ESTIMATION 2022	CA 2022	ESTIMATION 2023
Dépenses réelles de fonctionnement	17 789 031,99 €	18 416 106,13 €	18 637 965,60 €	20 263 704,00 €	18 554 888,00 €	21 915 506,14 €
Chapitre 012	624 668,37 €	599 324,19 €	838 715,92 €	1 603 055,00 €	1 115 772,05 €	2 062 580,00 €
Ratio	3,51%	3,25%	4,50%	7,91%	6,01%	9,41%

Ce ratio augmente de 2 points par rapport aux prévisions 2022 (9,93% en 2023 contre 7,91% en 2022). Toutefois, l'augmentation est liée à l'augmentation des dépenses incompressibles (évolution du point d'indice, mise en place prévisionnelle de la politique salariale, incidence en année pleine des postes créés en 2022 non inscrits au BP 2022, incidence des nouveaux postes nécessaires aux besoins futurs de la collectivité liés au transfert de politiques publiques, revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C).

Répartition des dépenses de la masse salariale du personnel

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Traitements indiciaires titulaires	264 000,00 €	235 362,20 €	345 288,00 €	260 949,17 €	590 278,00 €
Indemnité résidence et supplément familial	7 300,00 €	4 064,03 €	5 645,00 €	4 541,73 €	10 200,00 €
Régime indemnitaire	102 000,00 €	104 034,00 €	187 414,00 €	134 557,17 €	269 904,00 €
Indemnité d'inflation			300,00 €	600,00 €	0,00 €
Traitements indiciaires non titulaires	189 000,00 €	179 333,25 €	384 734,00 €	258 410,58 €	599 304,00 €
Charges patronales	224 090,00 €	185 758,38 €	410 238,00 €	214 918,05 €	471 904,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

ORIENTATIONS FINANCIERES ET MASSES BUDGETAIRES 2023

Les grands projets d'investissement

Dépenses prévisionnelles (attendues) : 22 380 208 €
Recettes prévisionnelles (attendues) : 7 695 011 €

Équipement sportifs

- Restes à payer concernant le dojo et le complexe de gymnastique : 1 266 238 €
- Réalisation du bassin aquatique : 12 537 136 €

13 803 374 €

Mobilités

- Liaisons douces : 2 034 641 €
- RER vélo (études) : 305 000 €

2 339 641 €

Activités économiques

- ZAE de Tournan-en-Brie + ZAE d'Ozoir-la-Ferrière + ZAE de Gretz-Armainvilliers + Bureau d'étude : 447 667 €
- Demi échangeur N4 : 4 038 124 €

4 485 791 €

Gestion des AGV

- Fin des travaux du terrain familial et de l'aire d'accueil situés à Tournan-en-Brie (contentieux) et Gestion du terrain familial et des aires d'accueil situés à Tournan-en-Brie et à Lésigny

554 502 €

Moyens généraux

- Études : 230 000 € (transfert compétences Eau et assainissement)
- Logiciels et Matériel de bureau et informatique : 35 000 €
- Mobiliers : 30 000 €
- Divers : 27 000 €

322 000 €

Transition écologique

- GEMAPI et transition écologique

200 000 €

Autres

- Dépenses imprévues : 500 000 €
- Reliquat Fonds de concours 2019 (Gretz-Armainvilliers) : 175 000 €

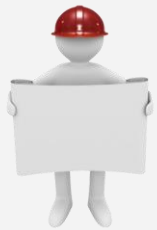

675 000 €

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

CALENDRIER BUDGÉTAIRE

15 février 2023
Commission transversale Finances et prospective
Examen du ROB 2023

21 février 2023
Bureau communautaire
Examen du ROB 2023

16 mars 2023
Conseil communautaire
Présentation du ROB 2023
Vote du DOB

Mars 2023
Bureau communautaire
Examen du budget 2023

Mars 2023
Commission transversale Finances et prospective
Examen du budget 2023

4 avril 2023
Conseil communautaire
Vote du BP 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20230316-DEL_006_202

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LES PORTES BRIARDES
ENTRE VILLES ET FORÊTS